

**Réunion du Conseil Municipal  
du Mardi 13 Avril 2021 à 19 h 00**

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 23  
Date de convocation : 06 avril 2021

**PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS  
du 13 avril 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mme COURROS, M. PIQUER JONQUIERE (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes ZELLER, THIEBLIN, MM. BRUEY (a procuration pour M. DARRIBEYROS), DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mmes LAPORTE, GARBAY, MM. MAULNY, FAUVEL, Mme HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Etaient excusés :** M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BRUEY), Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA), Mme PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. PIQUER JONQUIERE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE C »

**ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS**

La séance est ouverte il est 19 h 10.

M. le Maire donne lecture des procurations à savoir :

- Mme CHAPUIS à M. le Maire
- M. DARRIBEYROS à M. BRUEY
- M. DELAS à M. DAUBA
- Mme PARTOUCHE à M. PIQUER JONQUIERE

Le PV de la séance du 19 mars est approuvé.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Mme Eva GARBAY.

Puis M. le Maire donne quelques informations :

**Ouverture du centre de vaccination** à TARTAS, le 6 avril, fonctionne 5 jours par semaine. Mme la Préfète, M. le Sous-préfet et le directeur de l'ARS sont venus. La capacité des vaccinations va augmenter début mai. Une note a été adressée ce début d'après-midi à tous les élus, M. le Maire remercie les professionnels de santé et agents communaux.

Remerciements aussi aux personnels des communes du Pays Tarusate. Ce centre fonctionnera jusqu'à la fin de l'année.

**Ouverture à l'école d'un accueil pour les enfants de soignants**, avec la participation des personnels des collectivités du pays tarusate. Une véritable solidarité.

**Santé, ouverture prochaine début mai** des consultations de la clinique Jean Le Bon à TARTAS, rue du Général de Gaulle.

.../...

Puis le maire aborde l'ordre du jour.

### **ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES**

Délibération n° 1 : Budget principal Ville – Exercice budgétaire 2021 – Vote du budget primitif

Délibération n°2 : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2021 – Vote du budget primitif

Délibération n° 3 : Budget principal Ville – Vote des taux d'imposition – Année 2021

Délibération n° 4 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au CCAS pour 2021

Délibération n°5 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au budget annexe régie fêtes et animations pour 2021

Délibération n°6 : Budget principal Ville – Création de poste – service Urbanisme, Secrétariat Services techniques, Contentieux Sinistres Marchés publics Voirie

Délibération n°7 : Intégration de la commune de TARTAS au PAPI « programme d'actions de prévention des inondations »

Délibération n°8 : portage EPFL pour acquisition ville basse – rue des charpentiers

### **EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS**

Délibération n° 9 : tableau des subventions

Délibération n°10 : Ville de TARTAS – Caisse d'Allocations Familiales – Convention aides aux vacances et aux temps libres à compter de 2021

### **TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT**

Délibération n°11 : Ville de TARTAS – AP'CP – programme trottoirs et accessibilité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Délibération n°12 : Ville de TARTAS – CDG40 – Avenant à la convention Pôles retraites et protection sociale 2020 – 2022

Délibération n°13 : Ville de TARTAS – Centre de gestion – Convention défibrillateurs

Délibération n°14 : Ville de TARTAS – Office du tourisme – Convention terra aventura

Centre de vaccination de TARTAS

### **INFORMATION ET COMMUNICATION :**

*Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.*

## DETAIL des PROJETS

### ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

#### **Délibération n° 1 : Budget principal Ville – Exercice budgétaire 2021 – Vote du budget primitif**

M. le Maire propose le projet de budget 2021, année délicate dans le contexte de la crise sanitaire. Budget raisonnable, volontariste et ambitieux. Un programme d'investissements de 949 500 € plus les restes à réaliser, soit 1 500 000 €, sans recours à l'emprunt. Donc baisse de l'endettement, et sans augmenter la fiscalité.

M. le Maire donne lecture de la section de fonctionnement en grandes masses, ainsi qu'en investissement. Soit un ensemble de 5 918 254 €.

Les dépenses de fonctionnement c'est la continuité de l'an passé, mais avec un peu plus d'activités des services, notamment centre de loisirs. L'autofinancement est de 565 000 €.

Les recettes, produits des services, mais aussi un changement sur les inscriptions entre chapitre pour les impôts et taxes chapitres 73 et 74 (3 300 000 en 2020 pour 3 306 000 en 2021).

On trouve aussi l'excédent de fin 2020 pour 472 547.66 €

Pour l'investissement, budget volontariste, pour 1 897 427.54 €, dont des opérations nouvelles pour 949 500 €.

S'agissant des financements, le FCTVA, l'excédent capitalisé, l'autofinancement pour 565 000 €.

Puis M. le Maire donne lecture du programme des investissements dans le détail, à partir des éléments du dossier.

Ce programme prend en compte la situation du COVID, la situation financière de la commune, la dette en capital pour être moins endetté en fin d'année.

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2021.

#### **Des commentaires :**

Mme DEGOS,

en fonctionnement, l'inscription pour le centre de loisirs, des activités vont-elles reprendre ?

M. le Maire indique qu'habituellement hors COVID, les recettes sont de 150 000 €.

En réponse pour le chapitre 65, on trouve le rattrape de la participation pour ST JOSEPH.

M. LAMOTHE,

au chapitre 011, le chapitre des assurances sont en augmentation.

Au chapitre 6236, les frais d'impression, sont en augmentation. M. le Maire indique qu'il y aura beaucoup de journaux et publications.

En réponse sur l'augmentation au chapitre 012, M. le Maire indique que c'est l'évolution classique.

Mme DEGOS s'interroge sur l'inscription notamment de la D. E. T. R.

M. le Maire indique qu'il a rendez-vous avec M. le Sous-préfet, puisqu'un courrier est arrivé depuis le dernier conseil municipal, afin de travailler sur les demandes d'aides sollicitées.

.../...

A la demande de Mme DEGOS, M. le Maire, donne lecture des restes à réaliser d'investissement de 2020.

M. LAMOTHE, regrette que la commission des travaux ne se soit pas réunie.

Sur l'aménagement matériels et mobiliers, pour les crédits dédiés aux équipes du CTM, M. LAMOTHE aurait souhaité une autre répartition.

M. LAMOTHE se demande s'il est nécessaire d'acheter un nettoyeur haute pression, l'achat d'un décompacteur alors que la commune va réaliser un terrain synthétique.

M. LAMOTHE demande à quoi correspond les achats pour les véhicules, et l'urgence à les remplacer.

M. GOSSELIN donne les éléments, achat d'un véhicule pour le service électricité, puis le remplacement de la saxo en très mauvais état et vétuste et d'un véhicule sinistré.

S'agissant de la question sur les achats pour l'école privée, la commune présente la demande aux services de l'état dans le cadre du plan de relance numérique ; l'école Saint Joseph remboursera le solde.

Le programme illuminations sera à la fois pour de la rénovation et des choses nouvelles.

M. LAMOTHE demande en quoi consiste la customisation des containers. M. le Maire donne détails, avec des projets pour rendre les colonnes plus sympathiques.

M. LAMOTHE s'interroge pour le colombarium ; M. LAFOURCADE donne explication sur l'ossuaire, sur la fosse pour récupérer les cendres, et l'acquisition de deux pyramides. M. LAMOTHE indique que les services ont la compétence pour le faire.

M. LAMOTHE, demande détail sur le ré-agrèage des courts de tennis.

M. LAMOTHE, s'interroge sur la piscine qui n'a pas de crédits inscrits pour la réhabilitation.

M. le Maire, indique que les opérations inscrites à ce jour, sont celles qui seront réellement réalisées en 2021. S'agissant de la piscine, pour 2022, un AP'CP pourra toujours se faire ; pour 2021, il n'était pas possible de faire cette opération.

Parmi les trois dossiers soumis au sous-préfet, lors de la rencontre du 15 avril 2021, M. le Maire précise qu'il y a la piscine.

Mise aux normes pétanque, et architecte : travaux dans l'année demande M. LAMOTHE ?

M. GOSSELIN et M. le Maire indique que sur l'année des travaux seront engagés.

A la question de M. LAMOTHE, pour école, et centre de loisirs, le crédit de 25 000 €, pour des imprévus ou urgences ?

M. le Maire indique que chaque année il y a des imprévus et des travaux de réhabilitation à faire pour ces deux installations.

Mise aux normes amiante (suite diagnostic).

Salle polyvalente, crédit pour la peinture, mais on pourra voir. Reprises des murs précise M. LAMOTHE.

M. LAMOTHE demande concernant la toiture de la salle polyvalente. L'étanchéité ?

Toiture du bâtiment administratif, bac acier pour une nouvelle fois.

M. LAMOTHE demande sur le parking Benquet, quel est le projet ? M. le Maire dit que c'est une réflexion avec la CCPT, ouverture de crédits, compte tenu des travaux fibres.

.../...

S'agissant du programme voirie, M. LAMOTHE demande quels seront les projets en 2021. M. le Maire indique qu'il y a la rue des gabarres, et puis on attend aussi des retours pour les éléments du SYDEC.

S'agissant de l'accessibilité des trottoirs, M. le Maire indique que c'est de l'enrobé qui sera mis très souvent pour faciliter le déplacement des riverains. M. le Maire indique c'est une rénovation des trottoirs sur la commune au fil des années, la valeur ajoutée. Il y aura aussi de l'accessibilité.

Pour la route Fontaine, M. LAMOTHE demande quelle est l'urgence ? le talus n'a pas bougé cet hiver.

M. le Maire indique que cela va répondre à des difficultés, sur le cheminement des personnes, pour plus de sécurité.

M. LAMOTHE indique sur le sens unique prévu sur cette route de la Fontaine, gêne pour les cérémonies religieuses, les entrées et sorties de Saint Joseph.

M. le Maire préfère dire sa priorité sur la sécurité. Pour la rue des Charpentiers, l'opération a montré l'évolution des choses, des flux.

M. LAMOTHE demande de faire un essai sur la route de la Fontaine.

Puis sur la voie de contournement, une réunion s'est tenue avec le Président de la CCPT, et le dossier est prêt en ce compris le tourne à gauche.

M. LAMOTHE s'interroge sur l'urgence de ces travaux.

M. Le Maire, reprend les conclusions de 2008-2009 du CAUE qui préconisait de faire cette voie de contournement pour régler les problèmes de contournement.

M. LAMOTHE dit son questionnement sur la plaine des sports, ces sommes auraient pu être ciblées sur d'autres opérations, comme la piscine.

M. le Maire dit que dans le programme municipal la plaine des sports était prévue.

A la question de M. DUBOS sur l'interrogation du tourne à gauche, M. le Maire dit qu'à l'issue du vote du budget, avis sera demandé au CD 40.

M. DUBOS s'interroge sur l'opération de 1 300 000 €...éclairage, utilisation des terrains.

M. le Maire indique que M. FAUVEL travaille sur ce dossier et personne ne sera lésé.

M. LAMOTHE demande pourquoi ce terrain ne serait pas mis sur la parcelle de M. SOURIGUES, avec parkings à proximité. Le football pourrait trouver du confort, et une meilleure mutualisation.

M. le Maire dit que cela a été discuté avec le CAUE. De plus, l'aide de la région et de la fédération sont en phase avec un calendrier.

M. le Maire indique que le global est de 2.5 millions ; ultérieurement des crédits seront ajoutés.

Mme DEGOS demande le plan de financement de la voie de contournement ; M. le Maire dit que le fonds de concours de la CCPT et la DETR seront prévus.

M. le Maire indique que la piscine est bien dans le dossier à présenter à M. le Sous-préfet. Les financements viendront en appui de ces projets.

Mme DEGOS, indique qu'à la suite des questions réponses, l'opposition aurait préféré mettre d'autres orientations comme la piscine, et différentes lignes auraient pu être repoussées. Rien n'étant prévu sur l'étude d'un pôle culturel, l'opposition vote contre le budget.

.../...

M. le Maire dit ne pas être étonné ; c'est le rôle d'opposant ; la plaine des sports a démarré il y a longtemps, « j'ai connu le temps où nous étions tous d'accord pour la plaine des sports » ; s'agissant du pôle culturel, il y a aussi des activités à déplacer depuis le bâtiment administratif ; il reste encore la durée du mandat pour avancer sur les projet, « nous avons été élus par les tarusates, il y a la plaine des sports et le projet culturel et il faut tenir compte des aménagements voiries. La priorité culturelle est présente, on a fait le pass culturel ; la culture c'est du contenu et du contenant.

Mme DEGOS indique regretter que la bibliothèque est ouverte en drive. C'est regrettable.

M. le Maire dit que des locaux syndicaux sont au stade, et il y a de l'ordre à mettre ; il faut organiser sur l'ensemble du mandat.

Vote à la majorité ;

4 votes contre.

Soit 19 pour et 4 contre (Mmes DEGOS GARRIDO MM. DUBOS LAMOTHE).

En pièce jointe, le document note de présentation du budget 2021.



**NOTE PRESENTATION BUDGET 2021**  
Budget principal Ville - Budget Annexe Régie Fêtes et Animations - Budget CCAS

Pour l'année 2021, la séance du conseil municipal du 19 mars dernier a permis de prendre en compte les résultats de l'exercice 2020 avec le vote à l'unanimité des différents comptes administratifs. Le Débat d'orientations budgétaires a pris en compte la situation maîtrisée des finances communales avec des ratios au vert, tout en se projetant sur les perspectives d'avenir. L'année 2021 sera marquée par les contraintes de la crise sanitaire, et la volonté d'être présent au quotidien des habitants de la commune, tout en engageant les premiers projets de mandat. Cette note présente les différents éléments respectivement du Budget principal de la commune, du Budget annexe régie fêtes et animations, et du budget CCAS.

**BUDGET PRINCIPAL VILLE**

Comme indiqué lors du Débat des Orientations budgétaires, le quotidien de la collectivité en 2021 doit tenir compte des contraintes encore présentes de la crise sanitaire, de la nécessité de proposer des services de qualité et de proximité aux habitants. L'année 2021 sera aussi marquée par le lancement des premiers programmes du mandat 2020-2026, s'appuyant sur un endettement raisonné et des ratios financiers au vert. Le budget 2021 tiendra compte de la réforme sur la fiscalité, des dotations de l'Etat, et le choix a été de ne pas augmenter les taux d'imposition, avec des premiers programmes d'investissement dans la limite de 550 000 € en 2021, sans recours à l'emprunt.

**ELEMENTS DE FISCALITE - ETAT 1250**

Commune	Code	Commune	Code	Commune	Code
TARTAS	64203	TARTAS	64203	TARTAS	64203

Detailed table with columns for various fiscal elements and their values.



**ETAT DE RECAPITULATIFS INDICATEURS PRINCIPAUX DE LA SITUATION FINANCIERE DES LIEUX D'INTERET LOCALS POUR 2021**

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit net de la commune	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000
Charges de fonctionnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Investissement	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000

**RECAPITULATIF DE LA SITUATION FINANCIERE COMMUNALE**

Section	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Section de fonctionnement	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000
Section d'investissement	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000



**VUE D'ENSEMBLE BUDGET 2021 - VILLE DE TARTAS - BUDGET PRINCIPAL**

Section	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Section de fonctionnement	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000
Section d'investissement	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 050 000</b>						



**SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021**

Les prévisions d'inscriptions budgétaires s'inscrivent dans la continuité de l'année 2020, reposent sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services, des charges de personnel, et un maintien de l'effort sur les associations. Pour les recettes, outre les produits des services tenant compte de la crise sanitaire, et de l'évolution des bases de fiscalité, on trouve l'effet de la réforme fiscale appliquée sur collectivités territoriales et notamment l'effet qui disparaitra.

Dès lors, le virement à l'investissement (chapitre 021) est fixé à un montant de 550 000 €, sans dotations aux amortissements.

**Schéma de la section de fonctionnement**

Chap	Ligne	Prévision 2020	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
01	Produit net de la commune	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000
02	Charges de fonctionnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
03	Investissement	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000



**PROGRAMME INVESTISSEMENT 2021**

Chap	Ligne	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
01	Produit net de la commune	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000
02	Charges de fonctionnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
03	Investissement	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000



**BUDGET REGIE DES FETES ET ANIMATIONS**

Le budget de l'année 2021 est marqué par la continuité des effets de la crise sanitaire, qui balence peu de libéralité et beaucoup d'incertitudes pour l'exercice budgétaire. Les inscriptions budgétaires tiennent donc compte d'un programme contractuel, représentant toutefois l'ensemble alloué à la fin de l'exercice 2020 pour un peu plus de 10 000 €. Il n'est pas fait appel aux recettes de sponsoring, compte tenu de la situation économique locale. La subvention de budget principal est limitée à 60 000 €, permettant de proposer quelques animations d'ici à la fin d'année 2021.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chap	Ligne	Prévision 2020	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
01	Produit net de la commune	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000
02	Charges de fonctionnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
03	Investissement	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000

**Conclusion budget principal Ville 2021**

Le projet de budget 2021 repose sur une section de fonctionnement, sans augmentation des taux de fiscalité, avec une masse de dépenses maîtrisée. L'investissement sera un programme de 543 500 € en 2021 dont des principales opérations :

- Lancement d'un programme de travaux / accessibilité, de 20 000 € chaque année 2021 à 2026
- Lancement de projet de réhabilitation de la Route de LA FONTAINE : 180 000 €
- Lancement de la voirie de courtouronnement plaines des sports : 250 000 €
- Lancement du programme de 1 300 000 € plaines des sports - Terrains Synthétique
- Contribution des études (Ouvrage Péanque, Péanque, Pécine...)
- Programme annuel de voirie 700 000 €
- Travaux Education-Innovece locaux accouffés

**Conclusion budget principal Ville 2021**

Le projet de budget 2021 repose sur une section de fonctionnement, sans augmentation des taux de fiscalité, avec une masse de dépenses maîtrisée. L'investissement sera un programme de 543 500 € en 2021 dont des principales opérations :

- Lancement d'un programme de travaux / accessibilité, de 20 000 € chaque année 2021 à 2026
- Lancement de projet de réhabilitation de la Route de LA FONTAINE : 180 000 €
- Lancement de la voirie de courtouronnement plaines des sports : 250 000 €
- Lancement du programme de 1 300 000 € plaines des sports - Terrains Synthétique
- Contribution des études (Ouvrage Péanque, Péanque, Pécine...)
- Programme annuel de voirie 700 000 €
- Travaux Education-Innovece locaux accouffés

SECTION INVESTISSEMENT 2021

Projection sur l'Etat de dette du budget principal

Année	Evolution des remboursements par année			
	Capital	Intérêts	Frais	Totalversement
2020	358 129,67	76 334,76	0,00	434 464,43
2021	322 995,61	69 231,53	0,00	392 227,14
2022	299 771,56	58 941,42	0,00	358 712,92
2023	246 351,23	50 684,37	0,00	297 035,60
2024	250 852,85	44 098,73	0,00	294 951,58
2025	255 558,93	37 284,68	0,00	292 843,61
2026	260 476,85	30 269,14	0,00	290 745,99
2027	259 302,48	23 030,33	0,00	282 332,81
2028	140 407,88	15 560,79	0,00	155 968,67
2029	140 000,00	11 309,33	0,00	151 309,33
2030	140 000,00	9 224,00	0,00	149 224,00
2031	140 000,00	7 138,67	0,00	147 138,67
2032	140 000,00	5 053,33	0,00	145 053,33
2033	140 000,00	2 968,00	0,00	142 968,00
2034	60 000,05	882,67	0,00	60 882,72
2035	6 666,62	57,33	0,00	6 723,95

Extinction de dette

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Excédent de change	Total versement	Capital restant
2021	2 848 473,38	322 995,61	68 231,53	0,00	0,00	392 227,14	2 525 477,27
2022	2 525 477,27	299 771,56	58 941,42	0,00	0,00	358 712,92	2 229 766,27
2023	2 229 766,27	246 351,23	50 684,37	0,00	0,00	297 035,60	1 983 555,04
2024	1 983 555,04	250 852,85	44 098,73	0,00	0,00	294 951,58	1 732 502,89
2025	1 732 502,89	255 558,93	37 284,68	0,00	0,00	292 843,61	1 479 659,33
2026	1 479 659,33	260 476,85	30 269,14	0,00	0,00	290 745,99	1 216 407,03
2027	1 216 407,03	259 302,48	23 030,33	0,00	0,00	282 332,81	957 144,55
2028	957 144,55	140 407,88	15 560,79	0,00	0,00	155 968,67	766 666,67
2029	766 666,67	140 000,00	11 309,33	0,00	0,00	151 309,33	626 666,67
2030	626 666,67	140 000,00	9 224,00	0,00	0,00	149 224,00	486 666,67
2031	486 666,67	140 000,00	7 138,67	0,00	0,00	147 138,67	346 666,67
2032	346 666,67	140 000,00	5 053,33	0,00	0,00	145 053,33	206 666,67
2033	206 666,67	140 000,00	2 968,00	0,00	0,00	142 968,00	66 666,67
2034	66 666,67	60 000,05	882,67	0,00	0,00	60 882,72	6 666,62
2035	6 666,62	6 666,62	57,33	0,00	0,00	6 723,95	0,00
Solde initial	2 848 473,38	364 743,32	6,00			3 213 287,76	
Total	2 848 473,38	264 743,32	6,00			3 213 287,76	

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap. Art	Libellé	Pourcentage prévisionnel	Proportions révisées	Vote
011	Participation au budget			
012	Participation au budget			
013	Participation au budget			
014	Participation au budget			
015	Participation au budget			
016	Participation au budget			
017	Participation au budget			
018	Participation au budget			
019	Participation au budget			
020	Participation au budget			
021	Participation au budget			
022	Participation au budget			
023	Participation au budget			
024	Participation au budget			
025	Participation au budget			
026	Participation au budget			
027	Participation au budget			
028	Participation au budget			
029	Participation au budget			
030	Participation au budget			
031	Participation au budget			
032	Participation au budget			
033	Participation au budget			
034	Participation au budget			
035	Participation au budget			
036	Participation au budget			
037	Participation au budget			
038	Participation au budget			
039	Participation au budget			
040	Participation au budget			
041	Participation au budget			
042	Participation au budget			
043	Participation au budget			
044	Participation au budget			
045	Participation au budget			
046	Participation au budget			
047	Participation au budget			
048	Participation au budget			
049	Participation au budget			
050	Participation au budget			
051	Participation au budget			
052	Participation au budget			
053	Participation au budget			
054	Participation au budget			
055	Participation au budget			
056	Participation au budget			
057	Participation au budget			
058	Participation au budget			
059	Participation au budget			
060	Participation au budget			
061	Participation au budget			
062	Participation au budget			
063	Participation au budget			
064	Participation au budget			
065	Participation au budget			
066	Participation au budget			
067	Participation au budget			
068	Participation au budget			
069	Participation au budget			
070	Participation au budget			
071	Participation au budget			
072	Participation au budget			
073	Participation au budget			
074	Participation au budget			
075	Participation au budget			
076	Participation au budget			
077	Participation au budget			
078	Participation au budget			
079	Participation au budget			
080	Participation au budget			
081	Participation au budget			
082	Participation au budget			
083	Participation au budget			
084	Participation au budget			
085	Participation au budget			
086	Participation au budget			
087	Participation au budget			
088	Participation au budget			
089	Participation au budget			
090	Participation au budget			
091	Participation au budget			
092	Participation au budget			
093	Participation au budget			
094	Participation au budget			
095	Participation au budget			
096	Participation au budget			
097	Participation au budget			
098	Participation au budget			
099	Participation au budget			
100	Participation au budget			
101	Participation au budget			
102	Participation au budget			
103	Participation au budget			
104	Participation au budget			
105	Participation au budget			
106	Participation au budget			
107	Participation au budget			
108	Participation au budget			
109	Participation au budget			
110	Participation au budget			
111	Participation au budget			
112	Participation au budget			
113	Participation au budget			
114	Participation au budget			
115	Participation au budget			
116	Participation au budget			
117	Participation au budget			
118	Participation au budget			
119	Participation au budget			
120	Participation au budget			
121	Participation au budget			
122	Participation au budget			
123	Participation au budget			
124	Participation au budget			
125	Participation au budget			
126	Participation au budget			
127	Participation au budget			
128	Participation au budget			
129	Participation au budget			
130	Participation au budget			
131	Participation au budget			
132	Participation au budget			
133	Participation au budget			
134	Participation au budget			
135	Participation au budget			
136	Participation au budget			
137	Participation au budget			
138	Participation au budget			
139	Participation au budget			
140	Participation au budget			
141	Participation au budget			
142	Participation au budget			
143	Participation au budget			
144	Participation au budget			
145	Participation au budget			
146	Participation au budget			
147	Participation au budget			
148	Participation au budget			
149	Participation au budget			
150	Participation au budget			
151	Participation au budget			
152	Participation au budget			
153	Participation au budget			
154	Participation au budget			
155	Participation au budget			
156	Participation au budget			
157	Participation au budget			
158	Participation au budget			
159	Participation au budget			
160	Participation au budget			
161	Participation au budget			
162	Participation au budget			
163	Participation au budget			
164	Participation au budget			
165	Participation au budget			
166	Participation au budget			
167	Participation au budget			
168	Participation au budget			
169	Participation au budget			
170	Participation au budget			
171	Participation au budget			
172	Participation au budget			
173	Participation au budget			
174	Participation au budget			
175	Participation au budget			
176	Participation au budget			
177	Participation au budget			
178	Participation au budget			
179	Participation au budget			
180	Participation au budget			
181	Participation au budget			
182	Participation au budget			
183	Participation au budget			
184	Participation au budget			
185	Participation au budget			
186	Participation au budget			
187	Participation au budget			
188	Participation au budget			
189	Participation au budget			
190	Participation au budget			
191	Participation au budget			
192	Participation au budget			
193	Participation au budget			
194	Participation au budget			
195	Participation au budget			
196	Participation au budget			
197	Participation au budget			
198	Participation au budget			
199	Participation au budget			
200	Participation au budget			
201	Participation au budget			
202	Participation au budget			
203	Participation au budget			
204	Participation au budget			
205	Participation au budget			
206	Participation au budget			
207	Participation au budget			
208	Participation au budget			
209	Participation au budget			
210	Participation au budget			
211	Participation au budget			
212	Participation au budget			
213	Participation au budget			
214	Participation au budget			
215	Participation au budget			
216	Participation au budget			
217	Participation au budget			
218	Participation au budget			
219	Participation au budget			
220	Participation au budget			
221	Participation au budget			
222	Participation au budget			
223	Participation au budget			
224	Participation au budget			
225	Participation au budget			
226	Participation au budget			
227	Participation au budget			
228	Participation au budget			
229	Participation au budget			
230	Participation au budget			
231	Participation au budget			
232	Participation au budget			
233	Participation au budget			
234	Participation au budget			
235	Participation au budget			
236	Participation au budget			
237	Participation au budget			
238	Participation au budget			
239	Participation au budget			
240	Participation au budget			
241	Participation au budget			
242	Participation au budget			
243	Participation au budget			
244	Participation au budget			
245	Participation au budget			
246	Participation au budget			
247	Participation au budget			
248	Participation au budget			
249	Participation au budget			
250	Participation au budget			
251	Participation au budget			
252	Participation au budget			
253	Participation au budget			
254	Participation au budget			
255	Participation au budget			
256	Participation au budget			
257	Participation au budget			
258	Participation au budget			
259	Participation au budget			
260	Participation au budget			
261	Participation au budget			
262	Participation au budget			
263	Participation au budget			
264	Participation au budget			
265	Participation au budget			
266	Participation au budget			
267	Participation au budget			
268	Participation au budget			
269	Participation au budget			

# Délibération n° 3 : Budget principal Ville – Vote des taux d'imposition – Année 2021

M. le Maire présente le projet :

Il est proposé à notre assemblée de voter les taux de fiscalité pour 2021, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 38.74 %

Taxe foncière (non bâti) : 45.71 %

L'état 1259 est joint ci-après :

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
 COMMUNE : 313 TARTAS  
 ARRONDISSEMENT : 40 DAX  
 TRÉSORERIE SPL OU SOG : TRÉSORERIE DE TARTAS

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
**2021**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Taxes	Base de référence effective 2020	Taux de référence pour 2021	Base d'imposition prévisionnelle 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTES	Produit attendu (col.3 x col.5)	Taux staté pour 2021
Taxe foncière (bâti)	4 776 592	38,74 (*)	3 927 000	1 521 320	38,74	1 521 320	38,74
Taxe foncière (non bâti)	87 740	45,71	87 700	40 088	45,71	40 088	45,71
CFE				0		0	
Total :				1 561 408		1 561 408	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cocher la case :  (\*) dont taux départemental 2020 : 16,97

COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence pour 2021	38,74	Produit total soustrait	1 561 408	Taux proportionnel (col.5 x col.10)	1,000000
Taxe foncière (bâti)	38,74				
Taxe foncière (non bâti)	45,71				
CFE	>>>				

Produit total de référence (total colonne 4) : 1 561 408 (6 décimales)

Si un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné, une variation différentielle doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TPFB	TVA nationale	Total
>>>	>>>	>>>	50 996	>>>	>>>	50 996

Allocations compensatrices DCRTP : 347 686  
 versement FNGIR : 47 337  
 versement FNGIR : 96 227  
 contribution FNGIR : 0  
 versement coefficient correcteur : -280 187

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

1 561 408 + 50 996 + 347 686 + 47 337 + 96 227 + 0 + (-280 187) = 1 723 467

Le maire, le

Le préfet, le

Le directeur départemental des finances publiques, le

26 MARS 2021

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
 COMMUNE : 313 TARTAS  
 ARRONDISSEMENT : 40 DAX  
 TRÉSORERIE SPL OU SOG : TRÉSORERIE DE TARTAS

N° 1259 COM (2)  
**TAUX**  
**FDL**  
**2021**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TAUX VOTES

Taxe foncière (bâti)	2 175
Taxe foncière (non bâti)	0
Exonération de longue durée (logements sociaux)	339 451
Locaux industriels	6 960
Colocation foncière des entreprises (CFE)	0
Exonération en zones d'aménagement de territoire	0
Base résidences	0
Locaux industriels	0
Autres allocations	0
Colocation sur la valeur ajoutée des entreprises	0
Dotations pour perte de THLV	0
Dotations TH (Mayotte)	0
COEFFICIENT CORRECTEUR	0,849424

BASES ÉVALUÉES PAR LE CANTON MUNICIPAL

Éclairage à hydrogène	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	1 012 565
Centrales hydroélectriques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	247 852
	136 917
	13,28
	9,68

MAJORACTIONS DES TAUX

Taux moyen communal de 2020 au niveau national	Taux départemental de 2020	Taux départemental de 2021	Taux de CFE perçus en 2020 par la commune
13,28	13,28	13,28	25,11

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
 COMMUNE : C313 TARTAS  
 ARRONDISSEMENT : 40 DAX  
 TRÉSORERIE SPL OU SOG : TRÉSORERIE DE TARTAS

N° 1259 CC  
**TAUX**  
**FDL**  
**2021**

REFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017... 3 801 331 x 13,28 = 464 977

+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées... 60 942

+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020... 1 859

= ressources communales supprimées par la réforme... 527 778

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçus par le département en 2020 sur la commune... 804 849

+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune... 840

+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune... 805 689

= ressources départementales affectées à la commune par la réforme... 805 689

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune... 1 040 890 + 804 849 = 1 845 649

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département... 527 778 (A) - 805 689 (B) = -277 911 (C)

Coefficient correcteur = 1 + (différence de ressources TFPB « après réforme ») / (différence de ressources TFPB « avant réforme ») = 1 + (-277 911) / 1 845 649 = 0,849424 (E)

Si (C) > 0 et (E) > 1 : commune sous-compensée  
 Si (C) < 0 et (E) < 1 : commune sur-compensée  
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

Après des explications sur la fiscalité, il est procédé au vote.

Mme DEGOS, demande s'il y aura des marges de manœuvre sur ce taux à l'avenir. L'état tente de limiter les marges des collectivités aujourd'hui.

M. le Maire dit que oui et prend aussi le temps d'expliquer ce qui s'est passé pour les régions.

Vieux débat l'autonomie fiscale des collectivités, à l'image de l'état fédéral de l'Allemagne.

Vote à l'unanimité pour ces taux.

.../...

#### **Délibération n° 4 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au CCAS pour 2021**

M. le Maire présente le projet :

Il est proposé à notre assemblée d'attribuer une subvention au budget du CCAS pour 2021 d'un montant de 10 000 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune pour 2021.

Mme GARRIDO intervient pour dire l'importance de la crise sanitaire, occasion pour le CCAS d'être inventif au-delà des aides connues. Le repas du 3<sup>ème</sup> âge n'a pas eu lieu, les étudiants sont mis à mal.

Il faudrait réfléchir à des projets, tenir compte de la précarité.

M. le Maire indique que pour démarrer même avec cette baisse de subvention, le budget est plus important que l'an passé ; il n'y a pas de baisse de moyens, on redémarre dans de meilleures conditions et il nous faut être inventif.

Mme COURROS indique que le repas du CCAS n'est pas pris sur ce budget.

Vote à l'unanimité.

#### **Délibération n°5 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au budget annexe régie fêtes et animations pour 2021**

M. le Maire présente le projet :

Il est proposé à notre assemblée d'attribuer une subvention au budget Annexe Régie des Fêtes et Animations pour 2021, d'un montant de 40 000 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune pour 2021.

Vote à l'unanimité.

#### **Délibération n°6 : Budget principal Ville – Création de poste – service Urbanisme Secrétariat Services techniques Contentieux Sinistres Marchés publics Voirie**

M. le Maire présente le projet :

M. le Maire dit combien Henri DEYRIS a su accompagner l'évolution du service public et de la collectivité.

M. le Maire indique qu'il faut lancer un recrutement.

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal de catégorie hiérarchique C car les besoins des services le justifient.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-3 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Considérant** que les besoins des services justifient la création d'un emploi de catégorie C

**Il est proposé à notre assemblée :**

De créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35h/semaine d'agent de maîtrise principal de catégorie hiérarchique C, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la commune,

.../...

Que le niveau minimum requis pour postuler à cet emploi est le suivant : conducteur de travaux, gestionnaire de chantier,

Que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : coordination du secrétariat des services techniques, suivi urbanisme, contentieux, assurances, sinistres, marchés publics, travaux de voirie et travaillera en coordination avec le responsable du centre technique municipal,

L'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),

Que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Que M. le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

M. le Maire précise que les crédits sont prévus au budget, et l'agent sera opérationnel au 1<sup>er</sup> juin.

Mme DEGOS demande si l'agent fera le travail de l'ancien agent et du DST.

M. le Maire dit que le profil est large.

Mme DEGOS dit que le profil est large et que l'ancien emploi était de catégorie B.

M. le Maire dit qu'il nous faut passer par la catégorie C.

M. le Maire dit que pour les compétences, l'ancien agent il y a quelques années s'est formé ; donc il y a des évolutions ; la personne qui sera recrutée aura cette capacité à se former.

A une question de Mme DEGOS, M. le Maire indique que dans les candidatures de la fonction publique il n'a pas été trouvé le bon candidat pour le poste.

M. LAMOTHE indique qu'il faudra beaucoup de courage et de qualités pour pourvoir ce poste.

Vote à l'unanimité.

Annonce est faite sur le nom du futur recruté.

**Délibération n°7 : Ville de TARTAS – Intégration de la commune dans le PAPI « Programme d'intégration des communes d'AUDON et de TARTAS dans le périmètre du PAPI de l'agglomération dacquoise ».**

M. le Maire présente le projet :

À la suite des crues d'ampleur survenues de manière récurrente sur les communes de TARTAS et AUDON depuis fin 2019, une réflexion a été amorcée quant à l'intégration de ces dernières au périmètre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'agglomération dacquoise, porté par l'Institution Adour. Cette extension du périmètre permettrait aux communes précitées de bénéficier des cofinancements pour la conduite de différentes actions inscrites dans le programme, dont notamment celles concernant la réduction de vulnérabilité.

Afin de justifier de l'intérêt de cette extension de périmètre et de mesurer l'impact potentiel sur le programme d'actions, un dossier technique est en cours de réalisation par l'Institution Adour et soumis actuellement à la validation des communes et de la CCPT. Par ailleurs, il est demandé au conseil communautaire et aux conseils municipaux de se prononcer formellement sur cette proposition d'extension. Le dossier, constitué de la note technique et des délibérations, sera ensuite adressé à la DREAL pour analyse.

Il est proposé à notre Conseil Municipal :

- De se prononcer favorablement sur le principe d'intégration des communes d'AUDON et de TARTAS dans le périmètre du PAPI de l'agglomération dacquoise

Mme DEGOS indique qu'il est important de mobiliser ce levier, du PAPI, signé en 2020. La commune pourra bénéficier de financements de l'Etat et bénéficiera d'accompagnements.

Vote à l'unanimité.

**Délibération n°8 : Ville de TARTAS – Projet d'acquisition de parcelles – terrain Ville BASSE avec portage EPFL – Succession ST PAUL – Rue des Charpentiers**

M. le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'EPFL « Landes Foncier » et la qualité d'adhérent de la communauté de communes du Pays Tarusate,

Considérant que la commune de TARTAS se propose d'acquérir un terrain, ville basse, rue des Charpentiers, « succession Saint Paul », moyennant un prix de 39 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet comme suit :

**ARTICLE 1** : DÉCIDE l'acquisition à l'amiable du terrain, ville basse, rue des Charpentiers, succession Saint-Paul, au prix de 39 000 € TTC (*descriptif du terrain joint et déposé sur le bureau de l'assemblée, relevé du plan cadastral*)

**ARTICLE 2** : FIXE en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier, la durée du portage foncier de l'opération est fixée à 4 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL. Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d'administration de Landes Foncier selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d'autant la durée du portage financier.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de Landes Foncier fixe la durée du portage financier de l'opération est fixée à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL.

c) Fonds de minoration

Une partie de l'opération pourra être menée en vue de réalisation de logements sociaux, la commune de TARTAS sollicitera alors auprès de l'EPFL le bénéfice du fonds de minoration, selon les modalités dudit règlement. Cette minoration, si elle est accordée, réduira le prix de revente à la collectivité

d) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s'engage :

- à ne pas faire usage des biens
- à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux
- à n'entreprendre aucun travaux

sans y avoir été autorisé par convention préalable par Landes Foncier

**ARTICLE 3** : S'ENGAGE à reprendre auprès de Landes Foncier le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes

## **Détermination du prix de revente**

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \textbf{Prix d'acquisition du bien} \\ & \quad + \\ & \textbf{Frais issus de l'acquisition} \\ & \quad (\textit{frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités....}) \\ & \quad - \\ & \textbf{subvention éventuelle issue du fonds de minoration} \end{aligned}$$

**Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par Landes foncier conformément au règlement intérieur**

## **Paieement du prix de revente**

Le paieement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

SELON L'OPTION N°2 :

Paieements progressifs (fractionnement du prix sur 5 ans maximum) :

**(Le premier paieement aura lieu l'année suivant la signature de l'acte)**

*sur 5 ans* : 15% les 4 premières années, le solde la 5<sup>ème</sup> année

**ARTICLE 4** : Le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

**ARTICLE 5** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable à ce projet et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents

De confier à l'EPFL l'acquisition et le portage de cette opération pour le compte de la commune de TARTAS

M. le Maire ajoute qu'il y a des possibilités pour le stationnement des habitants, mais aussi du collège, éléments qui motivent cette délibération.

Après question de Mme DEGOS sur la parcelle jouxtant, propriété de M. LAFERRIERE, Mme DEGOS demande s'il y a des logements sociaux à envisager, pour minorer le prix d'acquisition.

A la question de Mme DEGOS sur planning des travaux, M. le Maire indique que c'est une option.

A la question de Mme GARRIDO qui a sollicité ce projet M. le Maire indique que c'est l'intérêt général pour créer du stationnement.

Mme DEGOS dit que cela rappelle l'acquisition du terrain TASTET.

M. le Maire indique que le terrain TASTET est une réserve foncière, idem pour les terrains MINVIELLE ; précisant qu'il y a 12 ans, on a suffisamment pesté sur le manque de foncier.

M. LAMOTHE demande l'état du bâtiment, pourquoi pas pour du logement de précarité.

M. le Maire dit bien c'est une option qui permet de réfléchir.

Vote à ma majorité 18 pour, 5 abstentions. (Mmes DEGOS GARRIDO MM. BRUEY LAMOTHE DUBOS).

  
 Agence  
 Départementale  
 d'Aide  
 aux Collectivités  
 Locales

---

EXTRAIT DU PLAN  
 CADASTRAL INFORMATISÉ  
 2020  
 Département des Landes

---

Commune : Tartas  
 Section : AH  
 Parcelle n°257  
 Identifiant : 40313000AH0257  
 Echelle : 1/1000  
 Date d'édition : 08/04/2021

---

Plan délivré par  
 IGECOM40



ANNÉE DE MAJ 2020 DEPT 40 0 COM 313 TARTAS

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ (1 / 1)

NUMÉRO COMMUNAL S0000

PROPRIÉTAIRE MBRBSK M SAINT-PAUL CHARLES JEAN NEJE le 31/01/1931  
 152 RUE DES CHARPENTERS 40400 TARTAS A 40 TARTAS

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL													
AN	SECTION	N°PLAN	N° Voie	ADRESSE	CODE RYVOLL	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S	M	I	NAT	LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN EXO	RET	AN RET	FRAC	% EXO	% RET	COEF	
71	AH	258	152	RUE DES CHARPENTERS	0014	A	01	00	01001	3130107423	A	C	II	MAIS	7		491										
REV IMPOSABLE				891 EUR	COM	R EXO	0 EUR				DEP	R IMP	891 EUR				R	R IMP	891 EUR								

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION													
AN	SECTION	N°PLAN	N° Voie	ADRESSE	CODE RYVOLL	N°PARC PRIM	PP	S	TAR	SUF	GR	SS	GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA	CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN EXO	RET	AN RET	FRAC	% EXO	% RET	POS
71	AH	257	152	RUE DES CHARPENTERS	0014		1	A			S					2	52										
71	AH	258	152	RUE DES CHARPENTERS	0014		1	A			S					2	25										
CONT				4	77	REV IMPOSABLE				0 EUR	COM	R EXO	0 EUR				TAXE AD	R EXO	0 EUR				MAJ POS				

  
 Département des Landes  
 Extrait cartographique

---

**Portail Igecom40**  
 Mis à jour : Année 2020  
 Édité le : 08/04/2021  
 Par : ADACL  
 Echelle : 1:2 000

---

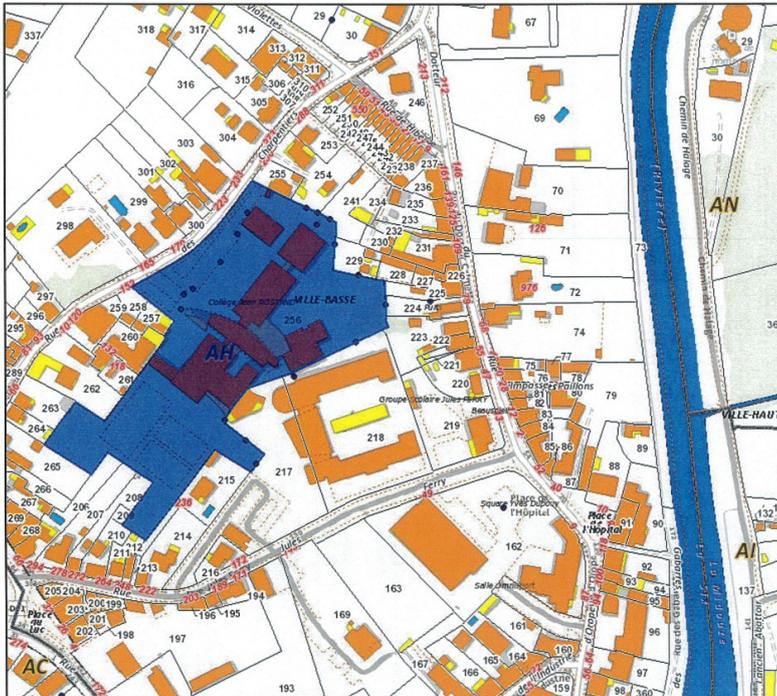
IGECOM40

---

**Agende**  
 ● Détails ponctuels  
**Détails linéaires**  
 — Aqueduc  
 --- Chemin  
 — Flèche rattachement du n° de parcelle  
 - Gazoduc ou oléoduc  
 --- Ligne de transport de force  
 --- Parking, terrasse et surplomb  
 + Rail de chemin de fer  
 ● Symbole d'église  
 --- Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sport  
 --- Trottoirs, sentier  
 ■ Cours d'eau  
 □ Voies privées du plan cadastral

---

Plan délivré par IGECOM40 (ADACL)



**Délibération n° 9 : tableau des subventions**

M. LAFOURCADE présente le projet et donne le détail des subventions selon les documents remis au dossier.

M. LAFOURCADE précise que le montant des subventions est de 70 960 € pour l'année 2021. S'agissant d'OUS PINS, le sujet a été décorrélé du foyer des jeunes et sera étudié ultérieurement.

S'agissant de l'aide aux associations au titre du COVID19, sur 2020, attribution exceptionnelle d'un montant de 11 665 €.

Sur proposition de la commission associations – sports qui s'est tenue fin mars 2021, il est proposé le tableau des subventions comme suit (tableau joint en annexe).

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune pour 2021, chapitre 65.

M. DUBOS intervient suite à la commission ; s'agissant des subventions exceptionnelles, les subventions sont de 25 % de la demande initiale. Il faudra donc se préparer pour la demi-saison restante, l'opposition dit qu'elle vote pour les subventions 2021. Pour les subventions COVID, l'opposition n'est pas d'accord.

M. LAFOURCADE dit la méthode suivie.

Entre la subvention de fin d'année de 9 000 € et les montants d'aujourd'hui, c'est bien.

M. DUBOS espère que les associations n'auront pas de problèmes au redémarrage.

M. le Maire indique qu'il y a eu les 9000 €, il a été tenu compte des baisses de licences, des frais ont été pris en compte par la commune. M. le Maire dit que le choix a été fait en fin d'année de faire des coupons d'achat pour aider le secteur économique qui a été aussi impacté.

Donc aides aux associations, mais aussi aux entreprises et tissu local. Si on aide les entreprises, cela aide le sponsoring ultérieurement.

M. le Maire indique qu'il faut être conscient et réfléchir collectivement, sur des aides complémentaires pour la reprise d'activités ; car la vie reprend son droit et les bénévoles sont importants. L'engagement dans la vie associative est lourd, c'est compliqué.

M. DUBOS dit être convaincu, pour aider les bénévoles. Les associations sont toujours présentes et il nous faudra réfléchir aux aides.

M. LAFOURCADE indique qu'une réflexion est en cours avec l'EASA.

Vote pour à l'unanimité pour les subventions 2021 (tableau annexé).

<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - 2021</b>	
<b>Associations</b>	<b>Montant 2021</b>
AAPPMA L'Arribouille	700,00 €
ACCA de Tartas	1 600,00 €
ADAPEI des Landes	400,00 €
ADDAH40 Section de Tartas	100,00 €
ADPC 40	1 000,00 €
AFSEP	100,00 €

Alcool Assistance	150,00 €
Amicale tarusate des retraités	460,00 €
Amitié loisirs	250,00 €
ANVP Section des Landes	150,00 €
APEL Saint Joseph	500,00 €
Conjoints survivants	250,00 €
Don du sang	100,00 €
Ecole Elémentaire Jules Ferry (Fresque)	2 000,00 €
FJEP	13 500,00 €

.../...

FNACA	200,00 €
Harmonie de Tartas	8 000,00 €
L'Arbre à pain	2 800,00 €
Les amis d'Ambre	1 500,00 €
Los Esquirous	500,00 €
Médaillés Militaires (SNEMM)	100,00 €
Paralysés de France	400,00 €
Pelote basque tarusate	400,00 €
Pétanque Tarusate	500,00 €
Prévention Routière	250,00 €
PST Omnisports	30 000,00 €
Secours Catholique	600,00 €
Tartas Accueil	3 000,00 €
Union Nationale des Combattants de TARTAS	150,00 €
Vaincre la mucoviscidose	200,00 €
Festival des abbayes	500,00 €
Karaté Club Tartas	600,00 €
	<b>70 960,00 €</b>

24 € par enfant (OCCE Coopérative scolaire Ecole Primaire et Ecole Maternelle)

Les subventions sont versées à l'article 6574

A l'article 657363 Subvention REGIE DES FETES : 40 000

A l'article 657362 Subvention CCAS : 10 000 €

Vote 19 pour les subventions exceptionnelles, et 4 abstentions (Mmes DEGOS GARRIDO MM. DUBOS LAMOTHE) (tableau annexé).

<b>CRISE SANITAIRE 2020-2021</b>	
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES COVID</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant 2021</b>
PST Section TENNIS	1 500,00 €
Football Club TARTAS SAINT-YAGUEN	3 678,00 €
PST Section NATATION	465,00 €
PST Section BASKET	1 233,00 €
PST Section RUGBY	2 460,00 €
PST Section CYCLO	867,00 €
LES ESQUIROUS	516,00 €
LES AMIS D'AMBRE	946,00 €
	<b>11 665,00 €</b>

**Délibération n°10 : Ville de TARTAS – Caisse d’Allocations Familiales – Convention aides aux vacances et aux temps libres à compter de 2021**

Mme REBECHE présente le projet :

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable à la signature de la convention entre la Ville de TARTAS et la Caisse d’Allocations Familiales des Landes, à compter de 2021, sur les aides aux vacances et aux temps libres.

*Le projet de convention est joint au présent dossier.*

Vote à l’unanimité.

.../...

**TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT**

**Délibération n°11 : Ville de TARTAS – AP’CP – programme trottoirs et accessibilité**

La Ville de TARTAS souhaite s’engager dans un programme annuel de réfection, réhabilitation des trottoirs et d’accessibilité en centre-ville et sur les quartiers. Aussi il est proposé d’investir sur 5 ans, un montant de 100 000 €.

Aussi, un dispositif d’AP’CP (Autorisation de Programme Crédit de Paiement) à hauteur de 20 000 € chaque année. Ces crédits dépenses seront couverts par l’autofinancement de la commune et éventuellement par la recherche de subventions.

Vote à l’unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Délibération n°12 : Ville de TARTAS – CDG40 – Avenant à la convention Pôles retraites et protection sociale 2020 – 2022**

M. le Maire présente le projet :

Par délibération du 3 décembre 2019, la ville de TARTAS avait donné un avis favorable à la signature de la convention avenant au service retraite du CDG 40, précisant qu'un avenant serait signé sur la période 2020-2022.

Les services du centre de gestion viennent de nous transmettre le projet d'avenant, qui est proposé à la signature de M. le Maire.

Il est proposé de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de l'avenant 2020-2022.

*Le projet de convention est déposé sur le bureau de l'assemblée.*

Vote à l'unanimité.

### **Délibération n°13 : Ville de TARTAS – Centre de gestion – Convention défibrillateurs**

M. LAFOURCADE présente le projet :

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention défibrillateurs.

Vote à l'unanimité.

### **Délibération n°14 : Ville de TARTAS – Office du tourisme Pays Tarusate – Convention TERRA AVENTURA**

M. LAFOURCADE présente le projet :

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat TERRA AVENTURA.

Projet ludique, intéressant, culturel, touristique.

Une belle opération souligne M. le Maire, qui aurait pu profiter du programme LEADER.

Après échanges, vote à l'unanimité.

.../...

Intervention de M. BRUEY qui indique que le SICTOM propose des formations au tri.

M. le Maire remercie M. PIQUER JONQUIERE sur la retransmission de la séance.

M. PIQUER JONQUIERE donne information sur l'OPEN DATA, les 11 dernières années du conseil municipal sont en ligne sur le DATA ; TARTAS dispose donc de 1 200 fichiers.

Mme COURROS ajoute sur la vaccination, que les inscriptions sont à faire en mairie.

### **Ouverture du Centre de Vaccination en PAYS TARUSATE**

Abordé en début de conseil municipal.

### **INFORMATION ET COMMUNICATION :**

*Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.*

Pas de décisions à l'ordre du jour entre les deux conseils.

La séance est levée, il est 21 h 45.